


# Plan d'urgence canicule

Pour lutter contre la chaleur, le corps peut compter sur le principe de transpiration pour réguler sa température. Lors de très fortes chaleurs, il arrive que l'organisme ne puisse plus s'autoréguler et c'est à ce moment-là que la canicule est susceptible d'entraîner de graves conséquences pour la santé.

Crampes musculaires, épuisement, hyperthermie et coup de chaleur peuvent s'ensuivre. Ils se repèrent par :

- **une sensation de soif, des crampes, une transpiration excessive ou inexistante**
- **un état confusionnel**
- **une peau chaude, rouge et sèche et de la fièvre (parfois > 41°C)**
- **des maux de tête, des nausées, des somnolences et vertiges**
- **une agressivité inhabituelle**
- **des convulsions**
- **une perte de connaissance**

 **Une personne victime d'un coup de chaleur est en danger de mort !** 

## Marche à suivre :



1. Installer la personne dans un endroit frais, de préférence allongée sur le sol, la rafraîchir le plus vite possible et l'envelopper d'un drap ou de linges humides.



2. Donner de l'eau fraîche par petites gorgées si la personne est consciente et lucide.



3. Si aucun signe d'amélioration ou apparition de signes de détérioration, alerter ou faire alerter les secours en **appelant le 144**.



4. Surveiller la personne victime du malaise.



5. Informer votre supérieur-e hiérarchique et l'assistant-e de sécurité de cet événement.

6. L'assistant-e de sécurité est prié-e d'informer l'Entité santé et sécurité au travail de l'événement, par courriel et dans les plus brefs délais, à l'adresse e-mail suivante : [usst.drh@ville-ge.ch](mailto:usst.drh@ville-ge.ch)

(Mentionner le lieu, le nom de la victime, le déroulement de l'événement ainsi que les éventuels dommages à la santé)

Pour toute information supplémentaire, veuillez vous adresser à :

L'assistant-e de sécurité de votre service :

Numéro de téléphone :